

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 77 (1989)

**Heft:** 12

  

**Artikel:** Avortement : le combat continue

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-279206>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Autour d'une tasse de thé

Les organisations récréatives, éducatives ou action sociale sont relativement anciennes, mais certaines font preuve d'un remarquable dynamisme. Elles créent de nombreuses occasions d'échange, de divertissement et d'enrichissement personnel et jouent par là-même un rôle social indéniable. Elles tirent leur force et leur stabilité des liens d'amitié qui se créent entre leurs membres et qui peuvent se révéler essentiels, voire même vitaux, dans la vie de certaines femmes.

La plus importante d'entre elles, la National Federation of Women's Institutes (Fédération nationale des cercles féminins), véritable institution nationale créée en 1915, regroupe aujourd'hui 338 000 membres, répartis en 9100 « instituts ». Elle est essentiellement implantée en milieu rural et il n'y a guère de villages en Angleterre qui n'aient leur Women's Institute. Ses objectifs statutaires sont l'amélioration de la qualité de la vie de la communauté par le développement des capacités et des talents féminins. L'une de ses principales réalisations est le Denman College, centre d'éducation pour adultes. Tous les Anglais connaissent ses marchés ruraux. Pour de nombreuses femmes, les WI sont une introduction à la vie associative et à la vie publique. D'autres organisations similaires sont implantées en milieu urbain, certaines poursuivent en outre des buts charitables. Près d'un million de femmes appartiennent à de telles organisations en Angleterre qui, malgré un réel souci de rajeunir leurs rangs et de s'ouvrir aux problèmes de l'heure, restent fidèles à une image, un mode de pensée et d'action très traditionnels. Elles tirent néanmoins leur valeur de leur continuité et leur importance numérique de leur stabilité.

## Au coin de la rue

D'une structure plus légère et par conséquent plus souples que les organisations nationales, les organisations locales constituent un vaste laboratoire d'expériences où bien souvent les femmes innovent, improvisent et jettent peut-être les bases de ce que seront les organisations de demain. C'est à leur niveau surtout que les partisans du « nouveau féminisme », opposées aux structures lourdes et hiérarchisées des organisations traditionnelles, ont trouvé un support à leur action et à leurs idées.

Associations à but spécifique (défense des intérêts de la femme dans les domaines du logement ou des transports publics, lutte contre la violence domestique), porte-parole d'une catégorie particulière de femmes comme les prisonnières, les lesbiennes ou les prostituées, simples lieux de détente et de loisir, centres d'entraide et d'information, les organisations locales sont souvent le premier pas vers la reconnaissance sociale d'un besoin et la prise de conscience de son caractère éminemment respectable.



is your kind of Organisation.

### Dépliant de la National Federation of Women's Institutes.

Les minorités ethniques sont fort bien représentées dans ce type d'organisations qui n'en restent pas moins marginales sur le plan numérique.

## Une famille unie ?

Les mouvements féminins en Angleterre semblent avoir connu dès leurs débuts une irréparable scission entre tendances réformistes et radicales, encore amplifiée par le clivage gauche-droite. C'est dire qu'il n'y a jamais eu de front uni des femmes.

L'orientation radicale apparaît de manière sporadique au niveau local, dans certaines associations professionnelles ou spécialisées et surtout dans les milieux académiques.

Mais ne nous laissons pas tromper : derrière leur tranquille assurance, les organisations traditionnelles connaissent aussi leurs difficultés : vieillissement de leurs membres, relève mal assurée, baisse sensible des effectifs sont autant de signaux d'alarme qui ne manquent d'ailleurs pas d'inquiéter leurs responsables. Plus grave encore, les organisations de promotion générale des intérêts de la femme, de par leur nombre pléthorique et la similitude de leurs objectifs, s'engagent parfois en rivales dans un combat stérile de défense de leurs prérogatives et de leur sphère d'influence.

Le cadre des organisations professionnelles semble mieux convenir au féminis-

me des années quatre-vingt : on ne prétend plus représenter globalement les intérêts de la femme, il convient maintenant de les défendre sectoriellement, par l'action commune des personnes directement concernées.

Quel que soit le type d'orientation, réformiste ou radicale, spécifique ou générale, une constante se dégage : l'importance des liens amicaux et une réelle transparence des rapports personnels qui, de l'avis général, sont le fondement même des organisations féminines.

Catherine Jaccottet Tissot

\* Par opposition aux suffragettes qui se sont lancées au début du siècle dans un militantisme actif et spectaculaire.

## Avortement : le combat continue

La lutte ouverte se poursuit aux Etats-Unis entre partisans de la libéralisation de l'avortement, les Pro Choice, et les opposants, les Pro Life (voir FS, août-septembre 1989, p. 16). Les Pro Life viennent de marquer un point avec le veto du président Bush à une loi qui prévoyait une aide financière en cas d'avortement consécutif à un viol ou à des pratiques incestueuses. Mais les Pro Choice veulent renforcer leurs campagnes en vue des élections régionales. Il y a déjà quelques signes que les Pro Life sont en perte de vitesse en Floride, en Virginie, dans le New Jersey, etc.

Ce qui se passe aux Etats-Unis influence ce qui se passe ailleurs. On trouve la même lutte au Canada, où pourtant récemment la cour suprême a jugé que l'ami d'une femme enceinte ne peut empêcher celle-ci d'avorter. Les Pro Life essaient de susciter à l'étranger, par les groupes dénommés Rescue Outreach, des manifestations à la porte des cliniques qui pratiquent des avortements. En Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, on tente des efforts pour revenir à une législation moins libérale.

Ce n'est pas là la réponse. Les statistiques le prouvent. La réponse, c'est de multiplier les centres de planning familial et d'augmenter la diffusion des moyens anticonceptionnels. Partout où il y a pénalisation de l'avortement, les femmes continuent à recourir à des officines clandestines, et l'Organisation mondiale de la santé estime à 200 000 le nombre des femmes qui en meurent chaque année.

Pour la première fois, un tribunal a dû trancher la question de savoir à qui, en cas de divorce des époux, appartiennent des embryons congelés. Le tribunal de Knoxville aux Etats-Unis les a attribués à la femme.